



**2018 DASES 130 G** Subventions (66.000 euros) à 7 associations et conventions avec six d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les demandes de subventions qui vous sont soumises dans ce projet de délibération correspondent aux projets de sept associations dont six sont issus de l'appel à projet politique de la ville.

Ces actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits s'inscrivent pleinement dans le premier axe du Pacte de lutte contre la grande exclusion visant l'accès aux droits des personnes et dans le Contrat de Ville 2015-2020, qui vise, notamment, à favoriser l'intégration et l'insertion sociale, professionnelle et culturelle des habitants des quartiers populaires

Les associations visées par ce projet de délibération mettent en œuvre des actions globales d'aide à l'insertion pour ces publics, qui associent un apprentissage de la langue française et une aide à l'accès aux droits.

Les actions sociolinguistiques mises en place au bénéfice de ces publics, souvent peu scolarisés, visent à leur permettre de gagner en autonomie dans leur vie quotidienne et à faciliter leur insertion sociale et professionnelle. L'acquisition linguistique s'appuie sur des situations concrètes et utilise des documents de la vie quotidienne (plans de transports, documents administratifs, articles de presse, fiches de paie...). Des sorties pratiques et des interventions de partenaires spécialisés sont également organisées afin de permettre aux bénéficiaires de mieux comprendre le fonctionnement des espaces sociaux et de devenir plus autonomes dans les actes de la vie quotidienne (se déplacer, suivre la scolarité de leurs enfants, se soigner, effectuer des démarches administratives...). La capacité des bénéficiaires à communiquer est donc développée en relation avec l'ouverture socioculturelle nécessaire à leur intégration à la société française et à leur insertion socioprofessionnelle.

Chaque apprenant bénéficie de six heures de formation par semaine en moyenne. Certains ateliers sont organisés en soirée pour permettre aux personnes en activité d'y participer alors que d'autres ont lieu en journée

Ces actions constituent l'étape initiale de mise à niveau indispensable pour s'inscrire dans un parcours linguistique plus qualifiant, notamment en s'appuyant sur la diversité de l'offre de formations linguistiques parisiennes. Elles peuvent également constituer un tremplin permettant aux bénéficiaires d'accéder à une formation professionnelle ou à un emploi. La plupart des associations emploie un salarié chargé de coordonner l'activité linguistique de la structure et d'encadrer les formateurs bénévoles.

Les associations apportent également au public visé une aide à l'accès aux droits. Ces actions prennent souvent la forme de permanences sociales et juridiques ouvertes sans rendez-vous. Les personnes sont accueillies, informées, orientées le cas échéant vers des structures spécialisées et accompagnées dans leurs démarches. Les associations proposent généralement un service d'écrivain public (rédaction de documents, aide à la constitution de dossiers, notamment pour l'ouverture des droits sociaux...) et une action de médiation socioculturelle (interprétariat, médiation téléphonique, accompagnement physique auprès des institutions...). L'objectif de ces actions est d'aider les publics visés à faire valoir leurs droits et de faciliter les relations entre ces usagers et les administrations publiques. Les sujets abordés et traités concernent le droit au séjour, le logement, les aides sociales et familiales, la recherche d'emploi, le droit

du travail...

Les associations conduisent ces deux types d'actions souvent en un même lieu et généralement pour un public similaire ce qui permet de produire des synergies rendant chacune de ces actions plus efficiente. Les ateliers sociolinguistiques ont concerné 1.006 personnes et les actions d'accès aux droits 7.931 personnes.

Compte tenu de ces éléments, et de la qualité des projets présentés par les associations concernées, je vous propose de leur attribuer au titre de l'exercice 2018, les financements suivants pour un montant total de 66.000 € sont des reconductions d'actions déjà engagées l'année dernière.

Associations	Sites	Montants 2018 proposés
Association franco-chinoise Pierre Ducerf	3ème et Grand Belleville	10.200 €
Espace Universel	10ème	5.300 €
Centre Alpha Choisy	13 <sup>ème</sup> , 18ème	15.000 €
Association Générale des Familles 17ème-18ème	17ème, 18ème	6.000 €
Ateliers Pluriculturels	13ème	7.500 €
« Fédération du Secours Populaire du Département de Paris »	5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> , 11 <sup>ème</sup> , 12 <sup>ème</sup> , 14 <sup>ème</sup> , 20 <sup>ème</sup>	20.000 €
Médiateurs et Médiatrices du 20ème	20 <sup>ème</sup>	2.000 €
<b>TOTAL</b>		<b>66.000 €</b>

Par ailleurs, dans le cadre de CPO inter-directions portées par la DDCT, une subvention de 3.000 € a été attribuée à l'association « Accueil Laghouat » (2018 DDCT3), un financement de 14.500 € à l'association « Atout Cours » (2018 DDCT2G) lors du Conseil de Paris du mois de mars et une subvention de 10.000 € à l'association « Tout Autre Chose » (2018 DDCT 5G) lors du conseil du mois de mai

Vous trouverez en complément d'information les fiches détaillées relatives à ces associations. Les montants des financements proposés ont été fixés en fonction de l'intérêt social de chaque projet et des budgets prévisionnels présentés par les associations.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.  
Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris siégeant  
en formation de Conseil Départemental